



OPTIMISEZ VOTRE RETRAITE,
SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE

RETRAITE | **FARPER**
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE



AGIPI

POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

protection de la famille, de l'activité professionnelle, du patrimoine et des emprunts et préparation de la retraite.

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 556 000 adhérents font confiance à AGIPI.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent à AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- L'innovation**
 AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- La proximité et l'écoute**
 Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des conseillers AXA, des collaborateurs de l'association et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part aux enquêtes réalisées pour identifier vos besoins.
- La transparence de l'information**
 Vous disposez sur le site agipi.com d'un espace adhérent personnel et sécurisé pour consulter le détail de vos contrats. Vous suivez l'actualité de l'épargne, de la retraite, de la prévoyance et de la santé, l'évolution des marchés financiers et la vie de l'association avec le magazine *AGIPI références*, la newsletter *agipi.infos* et les blogs thématiques.

AGIPI, c'est aussi :

- L'accompagnement des indépendants et des entrepreneurs**
 Sur agipi.com, vous disposez de l'espace *Entrepreneurs* avec une veille réglementaire et des conseils ciblés. Sur le site du laboratoire AGIPI des indépendants et entrepreneurs, vous pouvez consulter les études de la chaire AGIPI-KEDGE et du Baromètre AGIPI-OpinionWay de la prise de risque des entrepreneurs et indépendants.
- L'engagement pour un monde durable**
 AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée épargne retraite et propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte AGIPI Régions, et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). AGIPI a lancé *Génération Entrepreneurs Prix AGIPI pour un monde durable* pour récompenser les entrepreneurs qui développent des projets innovants au service d'une croissance responsable. Les collaborateurs d'AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.
- L'aide au bien-être et à la qualité de vie**
 Dans l'espace *Zen au travail* sur agipi.com, vous accédez à des exercices et conseils pour développer votre mieux-être au travail. Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées.

Quelques chiffres au 31.12.2018



43 ans
d'expertise



556 000
adhérents



719 000
adhésions



8
contrats
FAR, Agipi Santé, CAP
(dont CAP Entrepreneur), ARC, CLEF,
CLER, PAIR, Agipi Avenir Enfant



17,5 MD€
d'épargne
confiée en gestion
d'assurance-vie
et retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

AVEC LE PER, PRÉPAREZ VOTRE RETRAITE SEREINEMENT

Le contrat FAR PER est un contrat d'épargne retraite supplémentaire simple, flexible et accessible à tous.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Simple, flexible et avantageux fiscalement, le contrat d'épargne retraite supplémentaire FAR PER vous fait bénéficier des nouveautés prévues par la loi PACTE.

Quel que soit votre statut professionnel, votre épargne est gérée au sein d'un même contrat, qu'elle provienne de :

- versements volontaires,
- transferts d'épargne salariale,
- transferts des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur.



Un cadre fiscal favorable

Le contrat FAR PER vous permet de vous constituer un compte de retraite tout en bénéficiant d'**avantages fiscaux dès aujourd'hui**.

Avec le FAR PER, vous avez ainsi la possibilité de déduire vos versements volontaires de l'impôt sur le revenu.



Une gestion personnalisée

- **Vous décidez du montant et de la périodicité de vos versements**, réguliers ou occasionnels.
- **Vous choisissez le mode de gestion qui vous correspond** dans l'offre financière AGIPI. Vous pouvez moduler l'investissement de votre compte de retraite comme vous le souhaitez et quand vous le voulez.



Un contrat simple

Pratique, le contrat FAR PER vous permet d'accueillir et de gérer tous vos contrats de retraite supplémentaire actuels, qu'il s'agisse :

- de contrats de retraites individuels (PERP, Madelin),
- d'épargne salariale (PERCO),
- de contrats de retraite supplémentaire obligatoire d'entreprise (Article 83) si vous n'êtes plus tenu d'y adhérer.



Une épargne disponible

Le capital constitutif de votre compte de retraite est revalorisé jusqu'à la sortie.

Vous pouvez en disposer en :

- **Rente viagère** (jusqu'à la fin de votre vie)
- **Capital¹ versé en une fois ou de manière fractionnée**

Le contrat FAR PER vous permet également de profiter de votre épargne avant la retraite pour l'achat de votre résidence principale¹ et d'en disposer en cas d'accidents de la vie : invalidité (votre conjoint, vos enfants ou vous-même), décès de votre conjoint, expiration de vos droits au chômage, surendettement, cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.



¹ Les droits issus de versements obligatoires ne peuvent être liquidés en capital à la retraite, ni rachetés de manière anticipée pour acquisition de la résidence principale.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

Choisissez la solution qui répond au mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.

EXPERTISE

CLÉS
EN MAIN

GESTION PILOTÉE

FAIRE APPEL
À UN EXPERT

**Vous bénéficiez de l'expertise
d'un professionnel**

Accès à l'intégralité
des 56 supports d'investissement
AGIPI

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance

Reporting mensuel
de la performance et
de la stratégie de gestion

Gestion évolutive

Garantie plancher en cas de décès

CONVENTION AVENIR

DYNAMISER

**avec 6 unités de compte
Actions**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance



**Profils de risque
des unités de compte
de 5 à 7**

Gestion évolutive

**Garantie plancher
en cas de décès**

CONVENTION PATRIMOINE

FAIRE FRUCTIFIER

**avec 6 unités de compte
Diversifiées**

2 supports garantis
Fonds en euros
ou euro-croissance



**Profils de risque
des unités de compte
de 4 à 7**

Gestion évolutive

**Garantie plancher
en cas de décès**

Le "PLUS"

L'option ESG en gestion pilotée

En choisissant cette option vous privilégiez le financement des entreprises qui prennent en compte les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans leur stratégie. Vous bénéficiez des avantages de la gestion pilotée tout en favorisant des entreprises performantes, au service du développement durable avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

Investissez selon votre profil

Votre conseiller vous propose une offre adaptée à vos attentes et qui respecte votre profil de risque.



PRUDENT

Vous recherchez le rendement en donnant la priorité à la protection de votre épargne.



ÉQUILIBRÉ

Vous conciliez le rendement et la protection de votre épargne.



DYNAMIQUE

Vous souhaitez dynamiser votre épargne pour améliorer vos perspectives de rendement.



OFFENSIF

Vous souhaitez optimiser la performance de votre épargne.

AUTONOMIE

**CONVENTION
PERSONNALISÉE**

DIVERSIFIER

avec les unités de compte
de votre choix
parmi la liste des supports
accessibles avec cette gestion

2 supports garantis

Fonds en euros
et/ou euro-croissance

**Liberté de choisir
ses unités de compte**
(de 20 à 100 %)



**Profils de risque
des unités de compte**
de 2 à 7

Sécurisation des plus-values

Garantie plancher en cas de décès

GESTION LIBRECHOISIR VOTRE
RÉPARTITION

**Fonds en euros
et unités de compte AGIPI
sauf Agipi Innovation**

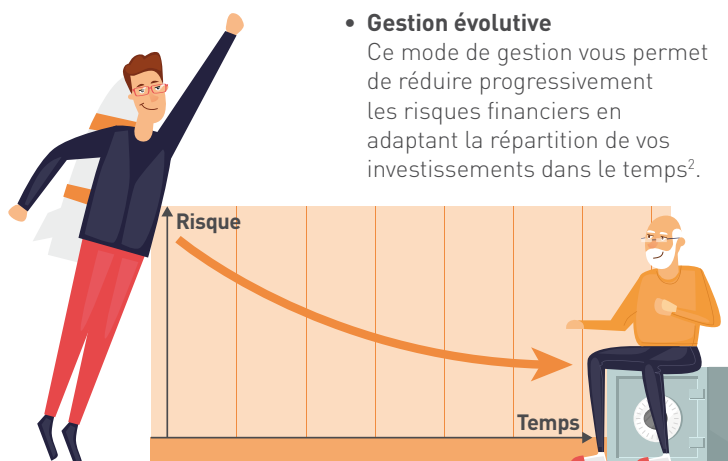
**Pas de sécurisation des plus-values
ni de garantie plancher**

Bénéficiez de la meilleure gestion pour votre épargne

- **FONDS Agipi**
Fonds en euros garanti.
- **FONDS Agipi Euro Croissance**
Fonds garanti à horizon
de placement donné
(ne peut être inférieur à 10 ans).
- **Unités de compte**
Gérées par les plus grandes
sociétés de gestion (JPMorgan,
BFT...), les unités de comptes sont
des fonds non-garantis qui
présentent des perspectives
de rendement élevé¹. Elles sont
majoritairement investies dans
des parts d'entreprises (actions),
dans des titres de dette d'État ou
d'entreprises (obligations).

Disposez d'une offre qui fait fructifier votre épargne et la protège

- **Gestion évolutive**
Ce mode de gestion vous permet
de réduire progressivement
les risques financiers en
adaptant la répartition de vos
investissements dans le temps².



**Vous souhaitez diversifier
davantage votre épargne ?
AGIPI vous propose 2 unités
de compte spécifiques :**

**Agipi Régions**

SICAV diversifiée
investie dans des PME
et ETI françaises à forte
implication régionale
(actions et obligations).

**AXA Selectiv' Immo**

OPCI principalement
investi dans l'immobilier
physique européen.

- **Garantie plancher en cas de décès**
Le montant de votre compte de
retraite est au moins égal au cumul
des versements effectués, nets de
frais, majorés des intérêts générés
sur le Fonds en euros.

¹ L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital.

² L'investissement en fonction du temps est précisé dans la notice du contrat. Vous pouvez ajuster à tout moment votre horizon de placement en contactant votre conseiller AXA. Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.

FAR PER, LE CONTRAT DE CONVICTIONS ET D'INNOVATIONS

Avec AGIPI, pionnier de l'épargne retraite,
construisez une retraite plus responsable, plus verte et plus solidaire.

AGIPI ET LA RETRAITE

1994

Création du FAR,
contrat retraite
« Madelin »

1999

Ouverture aux
unités de compte

2004

Création du PAIR,
contrat PERP
en points

2014

Lancement
de l'euro-croissance

2017

Lancement
de la gestion pilotée
ESG

2019

Lancement
du FAR PER Plan
d'Épargne Retraite

Avec AGIPI, vous investissez responsable

Avec la gestion pilotée ESG, vous investissez dans le monde entier, dans des entreprises de tous secteurs, ayant les meilleures pratiques en matière :

- **d'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **de social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **de gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audits, droit des actionnaires.

Avec AGIPI vous avez également accès à 18 unités de compte labellisées ISR (investissement socialement responsable) et à une unité de compte Greenfin, label d'État qui remplace le label Teec.

Confiance, pédagogie, prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux, le FAR PER est une épargne citoyenne. Le cabinet indépendant EY, audite annuellement la bonne application de cette démarche.

Je choisis
une épargne citoyenne

Avec AGIPI, vous donnez du sens à votre épargne

Agipi Régions est une unité de compte solidaire qui privilégie l'investissement régional en France dans des PME, ETI et aussi dans des ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale) dont l'objectif principal est :

- le soutien à des publics vulnérables,
- la cohésion territoriale,
- le développement durable.

Elle participe ainsi à la richesse du tissu économique de proximité.

Disponible en tant que support spécifique, Agipi Régions vous permet de dynamiser votre épargne sur le long terme grâce au potentiel de croissance d'entreprises de taille intermédiaire. Vous contribuez ainsi au développement économique local à travers le financement d'entreprises ayant une présence régionale¹.

NOUVEAU !

Avec Agipi Régions, investissez près de chez vous. Visitez la France autrement en parcourant notre carte interactive qui présente les entreprises dans lesquelles Agipi Régions investit. Rendez-vous sur agipi.com/carte-agipi-regions

¹ L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Pour tous les supports en unités de compte, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur, sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

DES SERVICES SUR MESURE POUR VOTRE ÉPARGNE

Sur agipi.com, bénéficiez des derniers services en ligne et gagnez du temps dans vos démarches.

ZOOM SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT sur agipi.com

- 7/7** Accédez au détail de toutes vos adhésions AGIPI.
- Téléchargez vos justificatifs fiscaux et attestations de versements pour établir vos déclarations.
- Évaluez votre retraite en fonction du rythme de vos versements.



Suivez chaque mois l'analyse des marchés pour la **gestion pilotée**.



Retrouvez les **coordonnées de votre conseiller AXA**.



Accédez directement à notre **programme de parrainage**.



Retrouvez 3 fois par an votre **magazine AGIPI références**.

Actualités des marchés financiers

Nos experts analysent les marchés et leur évolution pour que vous restiez informés de l'actualité financière.

• Paroles de gérants

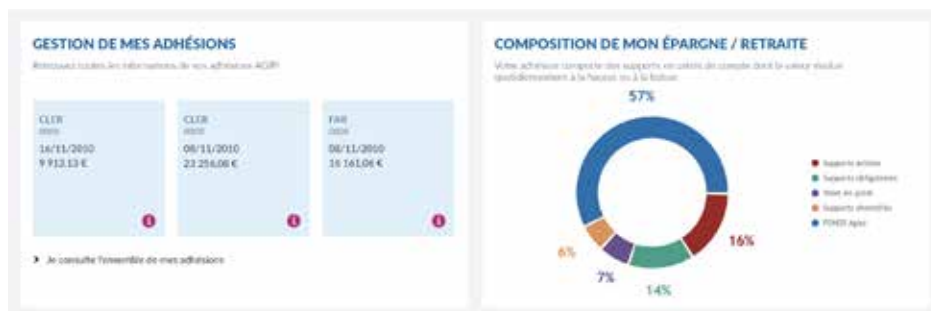
Au sein des contrats d'épargne et de retraite, AGIPI propose une grande variété d'unités de compte. Faites connaissance avec les gérants de vos supports d'investissement dans une série de vidéos.

Rendez-vous sur notre chaîne YouTube :

youtube.com/c/AGIPI-la-chaine

• La revue des marchés

Chaque année dans votre magazine *AGIPI références*, les performances des supports d'investissements AGIPI sont commentées par des experts.



DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 5,00 % maximum.
- **Frais de réorientation** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** :
1,60 %, dont 0,60 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi en euros : taux annuel de 0,75 %, dont 0,15 % de frais mutualisés de gestion administrative.
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % de frais fixe majorés de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 1 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Selectiv' Immo), plus frais supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- **Frais d'arréage de rente** :
5 € si le versement est trimestriel, 2 € si il est mensuel.
- **Frais de transfert** : aucun.

Tous les frais sont indiqués dans la notice d'information du FAR PER.

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

- **Notre Chatbot Agipito**

Notre robot répond à vos questions sur la protection sociale et l'épargne retraite.

Informez-vous avec

- **prevoyance-agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**
- **laboratoire-agipi.com**
- **agipi-fonddotation.org**
- **prixagipi-monedurable.agipi.com**

Suivez notre actualité sur

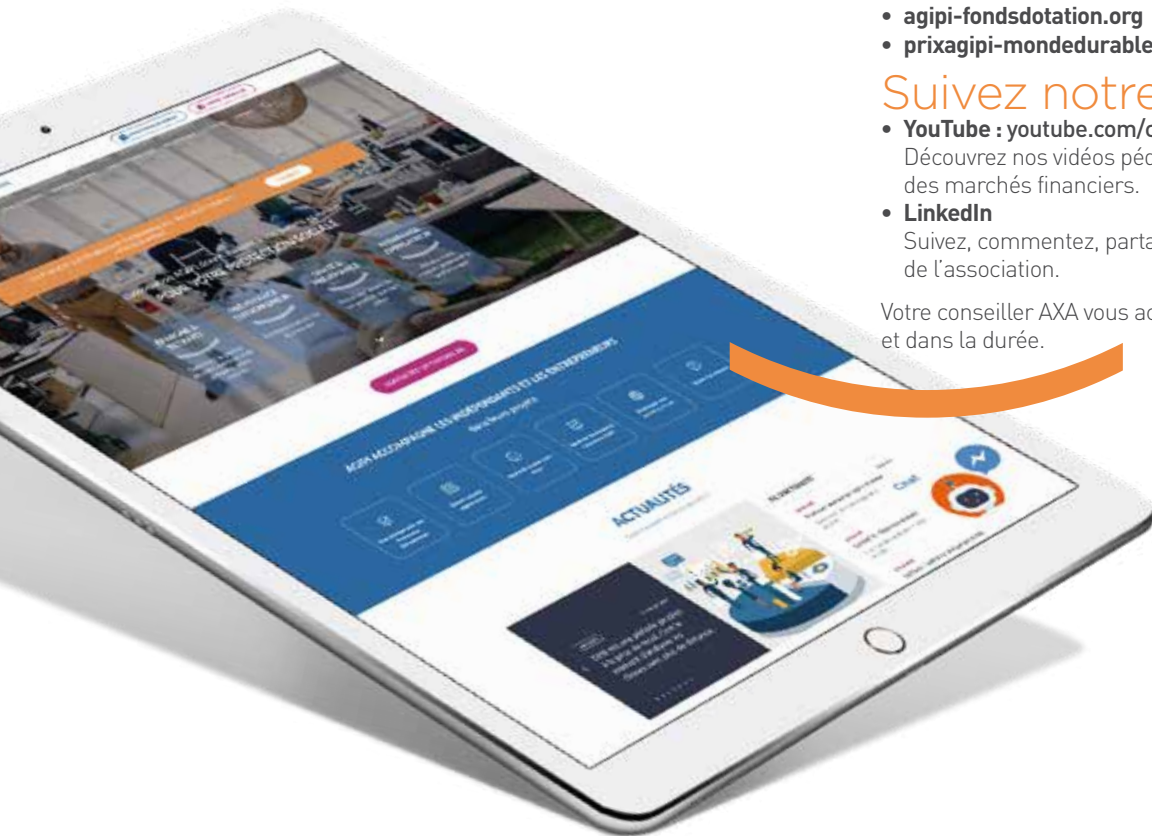
- **YouTube : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine**

Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses des marchés financiers.

- **LinkedIn**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

ADIS

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308